



Problemes au travail qui engendre des problèmes de santé

Par **sandra55**, le **01/10/2015** à **21:44**

Bonsoir,

Depuis plusieurs mois pour ne pas dire année j'ai des soucis au travail.

J'ai été embauchée en 2009 en CAE puis CUI en temps pleins et depuis 2011 mon employeur m'a donné le choix entre un CDD temps plein ou CDI mi temps. Pour assurer un minimum de revenus j'ai accepté le mi temps en CDI.

Tout s'est super bien passé avec ma supérieure hiérarchique jusqu'à l'embauche d'une collègue approximativement 3 ans après mon embauche. Celle-ci ne faisait pas ton travail et me mettait tout sur le dos. J'ai essayé de prévenir ma supérieure mais ça m'est retombée dessus. J'en ai pris pleins les oreilles, j'en bavais au travail et au final elle s'est aperçue que j'avais raison. Mon (ancienne) collègue a été licenciée et ils sont toujours au tribunal à ce jour.

Suite à cette affaire et malgré tout ce qui c'est passée (reflexions en tout genre, je me suis fait rabaisser...), nous nous ré-entendons super bien avec ma supérieure puis une nouvelle collègue a fait son apparition.

Collègue qui communique peu avec moi alors que nous sommes censées travailler ensemble sur un secteur en particulier.

Depuis plusieurs mois, quoi que je fasse, rien ne va, je me prends des réflexions sur des réflexions, j'ai eu droit à "tu es incompétente", j'ai droit à des reproches sur mon travail (je suis consciente que je ne suis pas parfaite mais il y a les erreurs que je fais, celles que je fais faute de communication et celle que je ne fais pas et qu'on me met sur le dos) le tout justifiées ou non enfin tout est bon.

Après 9 kg de perdu, plusieurs traitements pour le stress et "dépression", j'ai été voir 2 psy qui eux me disent que je n'ai pas besoin de suivi; un m'a même dit que c'était du harcèlement moral (mais pas de dossier de fait pour que ça ne mette pas mes chances de retrouver un emploi en péril) et depuis mardi je suis en arrêt de travail pour 15 jours.

En emmenant mon arrêt de travail, ma supérieure a recommencé ses reproches.

Contrairement aux autres fois, cette fois-ci j'ai répondu à certains de ses reproches et m'a même dit qu'elle aurait pu me virer 20 fois, qu'elle avait des preuves alors que je n'ai jamais eu aucunes lettres d'avertissement et qu'il existait des moyens comme la rupture conventionnelle pour d'après ses paroles "éviter d'abimer les 2 parties".

D'après vous devrais-je accepter cette rupture?

Je suis perdue et les médicaments ne m'aident pas à y voir plus clair.

Ma situation est compliquée et je n'ai aucunes preuves ni l'envie de me retourner contre eux.

Pouvez vous m'aidez s'il vous plait.

Bien cordialement

Par **seniorprecaire**, le **05/10/2015 à 12:16**

Bonjour, ce n'est pas une experte en Droit qui vous répond mais une victime de la situation que vous décrivez.

Plusieurs fois, la direction ou l'encadrement m'a mise en concurrence avec une "nouvelle" - dans une partie jouée d'avance. Tout ce que j'ai apporté dans le service est oublié, la "nouvelle" est un prodige.

Je viens d'en faire les frais, d'en tomber malade, comme vous. Mais face à ces "charmantes personnes", j'ai déclaré calmement que, non, je ne partirai pas.

Quelles preuves de mon incompétence, de mes erreurs?

Pourquoi ai-je fait l'affaire jusqu'à l'arrivée de Mme X?

Derrière ces situations, il y a beaucoup de cinéma:

les cadres font les intéressants, la nouvelle idem; mais quand il faut se battre, ces "charmantes personnes" sont moins enthousiastes. C'est facile d'enfoncer des portes ouvertes mais délicat de subir des ripostes.

Croyez en vous, vos qualités, vos réalisations. Faites leur penser que leurs injustices peuvent se retourner contre eux de mille façons. Qu'ils vous craignent...

Par **P.M.**, le **05/10/2015 à 12:52**

Bonjour,

Il ne me paraît pas possible de prendre la décision à votre place mais puisque votre responsable prétend qu'elle a tous les éléments pour pouvoir procéder au licenciement, elle ne devrait pas avoir besoin de vous proposer une rupture conventionnelle car si elle ne voulait pas vous "abimer", elle ne devrait pas se comporter ainsi...

Par **sandra55**, le **05/10/2015 à 18:37**

Bonsoir,

Effectivement c'est ce que je me dis, si elle a toute les preuves necessaires, pourquoi je n'ai meme pas eu une lettre d'avertissement.

Je ne l'ai pas trouvé credible dans ses paroles pour moi elle etait plus destabilisée a l'idée que je lui donne mon arret de travail et a essayé de se donner bonne conscience c'est d'ailleurs pour ca qu'elle m'a taclée sur des faits qui datent de 2011 mais je ne me suis pas laissée faire pour une fois.

Avec la nouvelle nous sommes sur 2 postes différents mais complémentaires et meme si elle est considérée comme dieu tout puissant mais elle fais beaucoup d'erreur que je rattrape lorsque je le peux .

Après, il est certains que personne ne peut prendre une telle decision à ma place, mais dans mon esprit si j'accepte la rupture conventionnelle cela signifie d'une certaine facon qu'elle a raison dans ses reproches.

Par **P.M.**, le **05/10/2015** à **19:13**

De toute façon, ce n'est pas vraiment le problème qu'elle ait l'impression d'avoir raison car vous pourriez toujours lui dire que vous partez parce que vous le voulez bien et parce que vous avez d'autres projets et envie de tourner la page mais c'est votre santé qui prime et de savoir si effectivement, vous pourriez retrouver un nouveau travail même si entre temps vous devriez passer par Pôle Emploi...

Par **sandra55**, le **06/10/2015** à **07:53**

Bonjour,

Je sais que notre santé n'a pas de prix, mais j'ai pas encore accepté l'idée de me retrouver au chômage et peut etre pour des années.

J'ai donc commencé une formation sur mon temps libre donc compatible avec mon arret pour essayer d'actualiser mon Cv mais ce n'est pas le genre de formation que les employeurs recherchent.

Après je fais ca en attendant la mise en place d'un nouveau dispositif de formation et voir comment je peux m'y inscruster